

Relevé de conclusions de la réunion du groupe de travail « Pêche et aquaculture »

7 octobre 2016 – Nantes (Pays de la Loire-FR)

Le 7 octobre dernier, une réunion du groupe pêche de la Commission Arc Atlantique de la CRPM s'est tenue à Nantes sous la présidence de la Région des Pays de la Loire.

Comme le groupe s'y était engagé dans son programme de travail, cette réunion technique a été organisée dans le souci de renforcer le dialogue et la concertation entre les administrations régionales et les représentants des professionnels de la filière pêche/aquaculture, ainsi qu'avec les scientifiques.

L'objectif de cet échange était de bâtir et d'enrichir les positions de la Commission Arc Atlantique et de la CRPM dans son dialogue avec la Commission européenne en faisant ressortir les principales priorités partagées par les acteurs des filières pêche et aquaculture.

Les principales thématiques ressorties de ce premier débat en Pays de la Loire pourront être confirmées ou complétées par d'autres échanges organisés dans d'autres Régions de l'Arc Atlantique. Par ailleurs, les premiers positionnements appellent à être approfondis et précisés dans les mois à venir, afin d'aboutir à une position solide à défendre auprès des Institutions européennes.

Le 7 octobre, les participants ont en particulier souligné leur intérêt sur les sujets suivants:

- **BREXIT** - L'absence de visibilité concernant les impacts socio-économiques et territoriaux que le BREXIT pourrait générer sur la filière pêche (accès aux eaux britanniques essentiellement pour les pêcheurs des régions du nord de la France et plus globalement quid du maintien du principe de stabilité relative et des impacts sur la fixation des quotas) est un sujet de grande inquiétude pour les Régions de l'Arc Atlantique, ainsi que pour les professionnels du secteur. **Le groupe pêche et aquaculture de la Commission Arc Atlantique a décidé de se charger d'une réflexion spécifique sur ce sujet et suggère le développement d'une position qui puisse être validée et portée par l'ensemble du réseau CRPM.** Cette position pourrait être proposée au printemps 2017, compte tenu à la fois du calendrier du gouvernement britannique et de l'agenda politique de la Commission européenne.
- **VISIBILITÉ A LONG TERME DE LA FILIÈRE SUR LES TACS ET QUOTAS: VERS DES PLANS PLURIANNUELS** - Le groupe pêche et aquaculture de la Commission Arc Atlantique souligne le besoin impératif pour la filière halieutique d'obtenir une visibilité, à long terme, sur les TACS et Quotas. À ce sujet, le groupe reconnaît l'importance stratégique jouée par les plans pluriannuels, instruments nécessaires à la mise en place d'une planification économique de long terme.

Néanmoins, le groupe s'interroge sur les limites ainsi que sur certains effets pervers du plan pluriannuel pour la Baltique. **Le groupe pêche et aquaculture de la Commission Arc Atlantique s'accorde sur la nécessité de réaliser des études d'impact préalables à la mise en œuvre de futurs plans pluriannuels sur les équilibres socio-économiques et territoriaux au sein des Régions de la Commission Arc Atlantique.** La Commission Arc Atlantique et la CRPM interrogeront la Commission européenne à ce sujet lors d'une rencontre entre le Président de la Région des Pays de la Loire, M. Bruno Retailleau et le Commissaire à la Pêche et aux Affaires Maritimes M. Vella, qui aura lieu à Bruxelles le 7 décembre prochain. A cette occasion, **la mise en place d'un comité de réflexion conjoint entre Régions, professionnels et DG MARE sera également proposée à la CE.**

Enfin, la nécessité de mettre en place un dialogue sur les plans pluriannuels avec d'autres acteurs tels que les Conseils Consultatifs et le Comité Scientifique Technique et Economique de la Pêche (CSTEP) a été rappelée. A ce sujet, tout au long de l'année 2017, le groupe pêche développera des moments privilégiés d'échanges techniques et politiques avec ces acteurs. Un premier moment de débat sera organisé en marge de l'Assemblée Générale de la Commission Arc Atlantique qui aura lieu les 2 et 3 mars 2017 en Pays de la Loire.

- **AQUACULTURE** - Malgré son énorme potentiel, l'aquaculture en atlantique doit faire face à plusieurs défis qui affectent sa compétitivité et son expansion. Le groupe pêche et aquaculture de la Commission Arc Atlantique a identifié dans les lenteurs des procédures administratives ainsi que dans le nombre très élevé de normes environnementales les obstacles majeurs au développement du secteur aquacole atlantique. À ce sujet, il demande des efforts concrets en faveur de la simplification de la réglementation ainsi que la création d'un groupe de réflexion qui favorise les échanges entre professionnels de la filière et représentants des autorités publiques régionales, nationales et européennes.
- **PARTAGE DE L'ESPACE MARITIME** - Le groupe pêche et aquaculture de la Commission Arc Atlantique, en collaboration avec le secrétariat général de la CRPM, **suivra la mise en œuvre de la Directive Cadre sur la Stratégie du Milieu Marin et de la Directive Aménagement Spatial Maritime**. Le groupe souligne l'importance pour la filière pêche et aquaculture de contribuer aux débats européens et nationaux autour des conflits d'usage de l'espace marin. Une attention particulière sera portée à l'analyse des effets cumulés de la planification maritime sur le milieu marin et à l'intégration des problématiques des filières pêche et aquaculture dans ces débats.
- **PRODUCTION, GESTION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES** - Le groupe pêche et aquaculture de la Commission Arc Atlantique souligne l'importance stratégique que la récolte et l'interprétation des données jouent sur le développement d'une filière pêche et aquaculture plus durable et compétitive. Le groupe s'interroge quant à la stratégie et/ou aux procédures mises en place par certains états atlantiques sur la collecte et la transmission des données. **Le groupe souligne le besoin d'une visibilité accrue ainsi que la mise en place d'un dialogue privilégié avec les instances nationales et européennes** afin de développer une gouvernance multi-acteurs et multi-niveaux plus efficace en matière de collecte, transmission et surtout d'exploitation des données.
- **FEAMP POST-2020** - Le groupe pêche et aquaculture de la Commission Arc Atlantique rappelle les barrières administratives qui aujourd'hui menacent une mise en œuvre efficace du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche 2014-2020. Le groupe demande à la CE la mise en place d'une cellule CRPM/DG MARE qui puisse travailler sur le dossier simplification et réorientation du futur FEAMP post-2020. Le groupe contribuera à l'analyse développée par le Secrétariat de la CRPM, et en collaboration avec les autres commissions géographiques de la CRPM. Cette analyse représentera la première étape vers une position technique/politique consolidée qui sera présentée lors du prochain bureau politique de la CRPM qui aura lieu à Malte en mars 2017.

L'agenda du groupe de travail pêche et aquaculture a été rappelé :

- 2/4 novembre 2016: Assemblée générale de la CRPM: restitution rapide sur le relevé de décisions du groupe
- 7 décembre 2016 : Entretien du Président de la Commission Arc Atlantique, Président de la Région des Pays de la Loire avec Karmenu Vella, Commissaire à la pêche, aux affaires maritimes et à l'environnement
- 1^{er} février 2017 (à confirmer): Conférence pêche et aquaculture CRPM/ DG Mare organisée à Bruxelles
- 1/3 mars 2017: Organisation d'un événement pêche et aquaculture en Région des Pays de la Loire (1/2 mars) en marge de l'Assemblée générale de la Commission Arc Atlantique (2/3 mars 2017)
- 10 mars 2017: Bureau Politique de la CRPM à Malte